



Extrait du Elus communistes et apparentés de Vénissieux

<http://gec.venissieux.org/LE-COULLOUD-a-l-heure-du-permis-de>

LE COULLOUD : a l'heure du permis de construire

- Elus -

Date de mise en ligne : mercredi 1er avril 2009

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits

réservés

LE COULLOUD À L'HEURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

C'est un projet ambitieux et retentissant qui entre dans sa phase active. La délibération adoptée à l'unanimité lors du dernier conseil municipal autorise en effet la société DCB International à déposer les permis de construire sur les terrains appartenant à la Ville. La création du parc d'activités Le Couloud est donc bel et bien sur les rails.

Situé sur les communes de Feyzin et de Vénissieux, le lieu-dit Le Couloud d'une surface de 36180 m² sera réservé à l'implantation de PME et PMI artisanales, industrielles ou tertiaires, éligibles au dispositif de Zone Franche Urbaine. Le parc en tant que tel occupera une surface de 16 000 m² dont 44% d'activités et 56% de tertiaire.

En faire un vivier pour l'emploi local

A l'heure où le taux de chômage explose, où des patrons profitent sans vergogne des circonstances pour liquider usines et salariés, on mesure mieux la richesse de ce parc d'activités.

Les négociations de la Ville avec DCB International ont porté principalement sur les entreprises ciblées et la méthodologie employée afin de préserver au mieux l'intérêt des habitants et des demandeurs d'emplois. Le but étant bien évidemment de favoriser l'embauche locale (sur les 600 emplois prévus, 150 seraient réservés aux demandeurs d'emploi de la ZFU).

Enfin, et ce n'est pas négligeable, le parc Le Couloud est un projet architectural séduisant, parfaitement intégré dans la coulée verte le long du BUS, qui permet d'envisager des promenades vertes d'intérêt.